

milice pendant ces quelques dernières années. J'ai déjà parlé du conseil militaire. J'ai parlé de la création de commandements supérieurs; si ce n'est pas aujourd'hui, je l'ai fait dans des occasions précédentes.

Nous avons discuté la situation du Collège militaire pendant la présente session et je suis très heureux de pouvoir dire qu'il y a maintenant environ trente gradués du Collège militaire royal dans la troupe permanente; à part cela, un grand nombre d'élèves sortis du même Collège demandent à entrer dans cette troupe, de sorte qu'avant longtemps elle comptera entre quarante et cinquante officiers qui auront pris leurs grades au Collège, un résultat très heureux. Je veux maintenant parler de la création des services secondaires de la milice. Le bureau des renseignements, le génie, l'artillerie, l'intendance et le corps de santé militaire ont tous été créés pendant les dernières années. Nous avons fait adopter une loi concernant les pensions de retraite aux militaires, une loi qui est d'un grand avantage dans l'intérêt de la troupe permanente; parce que cette loi assure à quelqu'un qui entre dans la carrière militaire une pension de retraite pour ses vieux jours. Il y a ensuite la limite de la durée du commandement, la création d'une réserve d'officiers et l'amélioration de l'instruction militaire pour les officiers et les moyens offerts à ceux qui veulent suivre les cours du collège en Angleterre. Une école de tir a été établie, des sociétés de tir ont été créées par tout le pays, tant civiles que militaires, et une école d'artillerie a été fondée à Québec. Tout dernièrement, les élèves de l'université McGill sont venus demander au conseil militaire une subvention spéciale pour leur aider à payer certaines dépenses qu'ils sont obligés de faire pour aller pratiquer le tir au champ de tir à quatre ou cinq milles de Montréal. Nous avons adopté certains règlements s'appliquant à toutes les universités du Canada et nous demandons au comité de voter \$4,000 pour aider les étudiants des universités, qui ont des aptitudes, à pratiquer le tir au fusil.

Sir FREDERICK BORDEN: Quatre mille dollars. Je pourrai renseigner mon honorable ami plus exactement sur ce point lorsque nous discuterons les crédits qui s'y rapportent. La manufacture de fusils Ross a été établie, et bien que nous n'en ayons pas encore reçu, je crois que l'on a distribué mille fusils à la gendarmerie à cheval du Nord-Ouest, et cinq cents au ministère de la Marine et des Pêcheries. Il y en a neuf ou dix mille qui sont prêts à être livrés à la milice, mais nous ne les ayons pas encore reçus. On m'informe que le fusil Ross est très bon et peut soutenir favorablement la comparaison avec n'importe quel fusil du monde.

M. TISDALE: A-t-il été finalement approuvé et accepté?

Sir FREDERICK BORDEN.

Sir FREDERICK BORDEN: Oui.

M. TISDALE: Les améliorations sont complètes?

Sir FREDERICK BORDEN: Le modèle n° 2 est réellement une grande amélioration sur le modèle n° 1 et a été accepté; il a été décidé de faire le fusil d'après ce modèle. Nous avons formé entre le département de la Milice et le département des Travaux publics un comité qui est chargé de déterminer les plans d'après lesquels les édifices publics militaires doivent être construits. Ce comité donne des résultats satisfaisants et a adopté pour les salles d'armes certains plans qui, je l'espère, serviront les besoins des divers districts. Bien que nous soyons très avancés dans la session, je crois que ces questions sont assez importantes pour nous justifier de prendre un temps raisonnable afin de les discuter. Comme les dépenses de la milice sont considérables et ont beaucoup augmenté en ces derniers temps, j'ai essayé de trouver quelques moyens d'obtenir un plus grand nombre et de meilleurs officiers, dans le cas où nous en aurions besoin, sans engager l'Etat dans une trop grande dépense. L'idée n'est pas nouvelle. En Angleterre et en Australie on a demandé l'aide des autorités locales pour enseigner l'exercice militaire dans les écoles. En Australie, le ministre de la guerre s'est entendu avec les différents Etats et avec les autorités locales pour faire faire des exercices militaires aux enfants dans les écoles, leur faire pratiquer le tir et autres exercices militaires. J'espère que nous réussirons à faire quelque chose dans ce sens-ci. C'est même déjà commencé. Je suis entré en correspondance avec le gouvernement des provinces et je leur ai demandé d'envoyer des représentants ici pour s'entendre avec le conseil militaire, afin de voir s'il n'y aurait pas moyen d'adopter quelque plan uniforme d'instruction et d'exercices militaires pour notre jeunesse dans les écoles du Canada.

Je ne veux pas entrer dans les détails, mais je puis dire au comité que dans les écoles normales, par exemple, nous pourrions faire en sorte que chaque instituteur acquière certaines capacités militaires. J'ai lu avec beaucoup d'intérêt un article du "Nineteenth Century", dans lequel le très honorable comte de Meath discute cette question au long d'une façon très intéressante, et comme je ne pourrais mieux m'exprimer qu'il le fait lui-même dans cet article, je demanderai la liberté d'en lire un ou deux extraits.

Comme il n'y a pas de probabilité d'obtenir la conscription, dont nous ne voulons pas, ni d'établir le tirage au sort, que devons-nous faire? Il faut faire quelque chose, car il est absolument certain que si nous avons la guerre avec quelque grande puissance, nous nous trouverions dans une situation très difficile. On ne